

SEANCE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	7

Délibération  
n°12122025\_008

Date de la convocation

Le 05/12/2025

Objet de la délibération

**SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PRESTATION DE CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE AVEC LA SEMERAP**

L'An deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 décembre à 19h00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents** : Mme AUXERRE Céline, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. DUMONT Fabrice, M. LABONNE Didier

**Absents (excusés)** : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina, M. FERREIRA Manuel, Mme MEUNIER Elise

**Pouvoirs** : M. Amblard donne pouvoir à M. Decombe ; M. Ferreira donne pouvoir à M. Dumont

**Secrétaire de séance** : Mme TARRIT Maryse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de prestation de contrôle des poteaux d'incendie conclue avec la SEMERAP arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée un nouveau projet de convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et fixe à 38.80 € HT le prix de chaque poteau (ou bouche) à contrôler. La Commune compte actuellement 5 poteaux. Il précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie prévoit un contrôle technique des poteaux à minima tous les 2 ans.

\*\*\*\*\*

Après étude du dossier et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention de prestation de contrôle des poteaux d'incendie proposée par la SEMERAP ;
- d'opter pour un contrôle des poteaux tous les 2 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*



**SEANCE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025**